

Messages du MSC sur l’Axe de travail
“Égalité des droits entre les genres et autonomisation des femmes”

- Nous sommes heureux de voir apparaître une proposition de plan de travail pour cet Axe de travail. En tant que MSC, nous avons soulevé cette question lors de la réunion du Groupe consultatif et du Bureau du CSA de janvier 2020 dans le cadre de la planification de la CSA 47. Le procès-verbal de cette réunion indique en effet qu’une présidence doit être désignée pour ce GTCNL et qu’un plan de travail doit être établi dans ce contexte.
- Lors de la dernière réunion du Bureau et du Groupe consultatif du CSA du 17 avril, nous avons été préoccupés de constater, comme l’a souligné la Russie, que le Secrétariat du CSA avait avancé dans le processus sans avoir consulté ni reçu le moindre mandat du Bureau et du Groupe consultatif du CSA.
- Nous pensons que l’idée d’avoir un document de cadrage comme point de départ est une bonne idée en soi, mais le processus de rédaction aurait dû se faire en consultation et convenu collectivement. Nous ne savions pas que CARE avait été contracté pour ce document de cadrage. Au cours d’une conversation avec les collègues de CARE, qui sont également des parties prenantes du MSC, nous avons découvert que le document de cadrage était un travail de consultation de CARE commandité par la FAO pour servir de document de réflexion dans le processus du CSA. La responsabilité du contenu du document incomberait uniquement à la FAO.
- Grâce à cette clarification, nous pensons qu’il est clair où se situe l’erreur dans le processus. Nous enjoignons donc le Secrétariat du CSA de ne pas, autant se faire que peut, initier des processus du CSA sans consultation préalable, car cela génère des tensions qui gaspillent des énergies et nuisent à la qualité de la discussion de fond que nous devons mener.
- Cependant, il est temps de remettre le processus sur les rails et de créer une compréhension et une confiance collectives dans le processus qui informe les activités du CSA. Dans cette période virtuelle, ceci est encore plus important qu’auparavant. Nous n’avons pas besoin de réinventer la roue, mais simplement d’appliquer les principes qui existent déjà, en alignant notre engagement dans ce Comité avec nos rôles et responsabilités et en améliorant ce qui peut l’être pour rendre le CSA efficace et pertinent.
- Nous nous félicitons de la création d’une équipe technique (TTT – Technical Task Team) qui assurera le suivi et le soutien aux travaux techniques nécessaires pour éclairer ce processus politique. En ce sens, nous comprenons que les équipes techniques, conformément à l’esprit et aux principes fondateurs du CSA, comprendront une variété de connaissances et d’expertise pour soutenir le travail du Secrétariat du CSA, comme cela a été le cas au cours des dernières années de travail. Comme d’habitude, les équipes techniques sont ouvertes à tous les membres du Groupe consultatif et des Agences des Nations unies concernées, désireux de contribuer techniquement à la préparation du processus, le Secrétariat du CSA étant responsable de la coordination et des méthodes de travail, et le Bureau étant l’organe responsable des décisions. Dans le cadre de ce processus, le TTT qui était actif dans le cadre de l’Axe de travail sur l’égalité des droits entre les genres et l’autonomisation des femmes en 2017 peut être invité à se reformer à nouveau.
- Notre suggestion pratique serait que
 1. le Bureau s’accorde d’abord sur la suite du processus, après cette consultation avec le GC, et
 2. le TTT soit convoqué pour commencer les préparatifs, y compris la compilation et l’analyse des différents documents de contribution au processus. Le document de cadrage de la FAO peut être inclus dans cette compilation ainsi que d’autres documents fournis par les autres membres du TTT, y compris le secteur social “Femmes” du MSC.